

Et à cette session même on demande l'ouverture d'un nouveau crédit de \$60,000 pour le même objet.

L'on pourra difficilement prétendre que l'honorable ministre a contredit cette assertion, puisque nous avons devant nous cet item de \$60,000 destiné à l'exécution de ce projet qui n'est pas dans l'intérêt du pays, mais bien dans celui de cette compagnie.

Ce qui fait jusqu'à présent \$85,000 pour des travaux qui ne seront d'aucune utilité à qui que ce soit, excepté à cette association comprenant le syndicat de la pâte de bois.

Le ministre de la Justice dit-il que cette dépense bénéficiera à d'autres personnes ? Il prétend qu'avec cela on construira un port. Mais il y a déjà un port à cet endroit, et la construction d'un dock ne l'améliorera en aucune façon. Ce crédit n'est pas destiné à la création de ce port, puisque les vaisseaux qui sont surpris par la tempête peuvent se réfugier à cet endroit maintenant. La seule raison pour construire ce dock, c'est que les vaisseaux pourront se rendre à cet endroit pour y charger le bois à papier, suivant l'intention de la compagnie, lorsqu'elle a commencé son exploitation. Tout le monde croyait aux déclarations du ministre des Travaux publics, l'an dernier. Aujourd'hui, nous constatons que les faits sont bien différents de ce qu'on nous a laissé entendre à la dernière session. J'ai lu ce document et l'on verra que le ministre n'a contredit ni catégoriquement, ni autrement, une seule déclaration, si ce n'est l'assertion disant qu'il est membre de la société d'avocats Parent et Cie ; il ne peut dire, toutefois, qu'il n'est pas conseil pour cette société et que ce n'est pas cette dernière qui a obtenu cette charte. Donc, sous tous rapports, la déclaration de l'honorable député d'Essex-nord est inexacte.

M. R. F. SUTHERLAND : Je dirai simplement, en réponse aux observations de l'honorable député de Leeds-sud (M. Taylor), que, d'après le ton général de son discours et la lecture de ce document, on pourrait conclure que, d'une façon détournée et cachée, l'honorable ministre de la Justice ou ses amis ont accordé un avantage considérable à cette compagnie ; or, j'ai dit que l'honorable ministre avait repoussé catégoriquement une telle imputation.

M. TAYLOR : Je n'ai pas accusé particulièrement le ministre de la Justice, mais bien tout le gouvernement. La preuve que nous avons ici, y compris ce qu'a déclaré le ministre des Travaux publics, l'an dernier, et son remplaçant intérimaire, cette année, est bien de nature à nous faire supposer qu'il y a du tripotage relativement à ce crédit. Et il est du devoir de l'opposition à l'heure actuelle et dans aucune circonstance, si l'amendement que nous proposons est rejeté par le comité et ensuite par la Chambre, de s'adresser au pays pour dénoncer ce crédit comme recouvrant un des tripotages les plus néfastes que jamais ce gouvernement n'ait accomplis.

M. TAYLOR.

M. INGRAM : Quand on a demandé ce crédit, l'an dernier, la Chambre l'a adopté, à la suite de l'explication fournie par le ministre des Travaux publics. Ce dernier a dit qu'il avait adopté comme politique, dans l'exécution de nouveaux ouvrages, d'accorder ces derniers à l'entreprise, après avoir demandé des soumissions par la voie des journaux ; il devait aussi soumettre à la Chambre une estimation approximative du coût de ces travaux, estimation préparée par l'ingénieur de son ministère, afin que la Chambre pût savoir pourquoi elle votait ces crédits. Or, si les membres de la Chambre veulent lire les "Débats" de l'an dernier, ils constateront qu'on leur a laissé entendre que le crédit en question devait être consacré à l'exécution d'un ouvrage tout à fait nouveau. Il n'y a certes pas moyen de nier cela. Depuis, on a constaté hors de tout doute que cet ouvrage n'était pas nouveau.

Une semaine ne s'était pas écoulée depuis que le crédit avait été voté, que la "North Shore Power & Navigation Co'y." réclamait \$34,000 pour des travaux qu'elle avait exécutés. Je le demande en toute sincérité, car je veux discuter ouvertement cette question : où se trouve la correspondance échangée avant que cette réclamation fût faite ? Cette correspondance doit exister, et en notre qualité de membres de cette Chambre, nous avons le droit de la voir. Le fait que le gouvernement n'a pas donné cet ouvrage à l'entreprise, qu'il n'a pas dit à la Chambre qu'une partie de ce travail avait été accomplie, démontre suffisamment à tout homme sensé qu'il y a quelque chose de louche dans tout cela. On a caché ce fait. Avec raison ou non ? je l'ignore, mais cela seul indique qu'il y a quelque chose de répréhensible dans cette transaction. En face de quel état de choses nous trouvons-nous maintenant ? Il s'agit d'un autre crédit de \$60,000 qu'on nous demande de voter, et cela après la déclaration faite, l'an dernier, par l'honorable gentleman qui remplissait alors et qui remplit encore, si je ne me trompe, les fonctions de ministre des Travaux publics (l'honorable M. Sutherland) que remplace temporairement mon honorable ami (M. Hyman). C'est là l'impression qui existe dans le public ; c'est aussi la nôtre et personne ne nous a jamais dit un mot pour la modifier. S'il en est ainsi, nous sommes donc encore sous le système inauguré par l'honorable ministre, et nous avons le droit de prétendre que cet ouvrage aurait dû être adjugé à l'entreprise, au lieu d'être exécuté de la façon qu'on connaît maintenant. L'honorable gentleman qui administre, aujourd'hui, le ministère des Travaux publics, viendra-t-il dire à la Chambre que l'honorable M. Sutherland n'a plus rien à faire avec ce ministère et que lui (l'honorable M. Hyman) il veut établir un autre système qui consistera à laisser exécuter des travaux de cette importance et d'un coût aussi élevé, par des ouvriers engagés à la journée ou sur la surveillance d'une compagnie sur laquelle nous n'avons pas la haute